



*Communiqué de presse
Le 23 janvier 2020*

OPÉRATION « PORTS MORTS », TROP C'EST TROP !

L'opération « ports morts » de la semaine dernière et les nouvelles mobilisations de cette semaine déstabilisent considérablement les flux logistiques ainsi que les processus industriels de l'agroalimentaire.

Comme de nombreux autres secteurs de l'économie française, l'industrie agroalimentaire est irriguée par des flux internationaux. Les grèves impactent déjà sévèrement de très nombreux acteurs et clients de la logistique du froid.

Pour ne citer que deux exemples d'impacts directs :

- A l'export, les reports d'expédition de marchandises mettent en grande difficulté les entrepôts frigorifiques dont les niveaux de stock sont déjà proches de la saturation. Cette saturation risque d'entraîner des situations critiques pour les usines et abattoirs qui ne peuvent ralentir ou suspendre sans risque leurs cycles de production.
- A l'import, les grèves génèrent de nombreux surcoûts liés aux frais de détention, stationnement et branchement des conteneurs reefer sur les terminaux portuaires. Il en découle une pénurie de matières premières et l'arrêt de sites de transformation, ou l'impossibilité de livrer les clients qui, en conséquence, se tournent vers des concurrents européens.

Mais, plus grave encore, les impacts économiques ne s'arrêteront pas lorsque les grèves auront cessé. Les grands ports maritimes français voient, à nouveau, leur image considérablement écornée. Reconquérir la confiance des compagnies maritimes prendra plusieurs années pendant lesquelles les ports européens concurrents, eux, continueront de se développer.

L'industrie agroalimentaire, sa distribution et l'ensemble des acteurs de la logistique du froid composent un écosystème qui nécessite confiance et stabilité pour se développer. La vitalité de l'activité portuaire française en fait assurément partie.

Il est essentiel que les acteurs qui bloquent les ports prennent conscience qu'en s'en prenant aux marchandises, ils font reculer l'emploi en France, sur les ports et dans leurs hinterlands.

Les signataires du présent communiqué en appellent aux autorités nationales pour assurer la liberté de mouvement des personnes et des marchandises.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'ADEPALE – Association des entreprises de produits alimentaires élaborés – est l'une des principales fédérations françaises de l'industrie agroalimentaire. Elle regroupe environ 260 entreprises principalement PME et ETI au travers de 6 syndicats métier dans les rayons frais (traiteurs, salades en sachets...), épicerie (conserves de poissons, légumes, plats cuisinés, spécialités, confitures, légumes secs, riz), et surgelés. L'ADEPALE gère la convention de branche des industries des aliments élaborés qui recouvre 46500 salariés dont 47% des femmes.

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID réunit trois organisations représentant les professionnels du transport et de la logistique du froid : Union Nationale du Transport Frigorifique (UNTF), l'Union Syndicale Nationale des Exploitations Frigorifiques (USNEF) et TRANSEFRIGOROUTE France.

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID représente aujourd'hui :

- Plus de 120 entreprises ou groupes de transport ou d'entreposage frigorifiques, exploitant plus de 15 000 véhicules et 8 M m³ de stockage négatif et employant près de 50 000 personnes ;
- Près de 50 équipementiers et constructeurs.

La **CSIF** rassemble les entreprises françaises d'importations de fruits et légumes frais en provenance de pays tiers. Les entreprises membres de la CSIF représentent un tonnage cumulé de 1,5 million de tonnes, pour un Chiffre d'Affaires de 1,5 milliard d'euros, soit environ 70% des fruits et légumes en provenance de pays tiers commercialisés en France. Les fruits et légumes en provenance de pays tiers constituent 17% de la consommation de fruits et légumes frais en France.

Les EGS – Syndicat des entreprises des Glaces et Surgelés – rassemble des entreprises spécialisées dans la fabrication et la commercialisation de produits surgelés, via divers circuits tels que les enseignes de la distribution, les distributeurs spécialisés de surgelés (magasins et livreurs), et les grossistes fournisseurs de la restauration.

FEDALIS regroupe les entreprises qui commercialisent et distribuent, dans le respect de la chaîne du froid, des produits alimentaires réfrigérés, traiteurs, produits laitiers, avicoles et surgelés. Fédalis est issue de la fusion intervenue en 2019 de deux fédérations professionnelles : Syndigel (commerces et distribution de produits surgelés) et de la Fncpla (commerces et distribution de produits laitiers et avicoles).

FEDALIS représente aujourd'hui :

- près de 250 entreprises ;
- réalisant un chiffre d'affaires d'environ 10 milliards € de C.A. ;
- avec plus d'1 million de m³ de chambres froides ;
- 8 000 véhicules de livraison sous froid ;
- et employant environ 25 000 salariés.

La FIPA et le SNCE rassemblent 70 opérateurs du commerce extérieur de produits alimentaires (surgelés, conserves, épicerie). Ils représentent environ 2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 1.500 emplois directs.

CONTACTS PRESSE

- ADEPALE : Christian Divin, directeur général ; 0153914444 ; cdivin@adepale.org
- LA CHAINE LOGISTIQUE DU FROID : Valérie Lasserre, déléguée générale ; 0153041680 ; info@lachainelogistiquedufroid.fr
- CSIF : Véronique Le Bail, déléguée générale ; 0145607280 ; contact@csif.eu
- Les EGS : Pierre Commere, délégué général ; 0153914460 ; pcommere@adepale.org
- FEDALIS : Alexia Fromanger, déléguée générale ; 0153043343 ; fedalis@orange.fr
- FIPA et SNCE : Alexandre Bonneau ; 0144635760 ; snce@snce.org